

Toi aussi, deviens volontaire



SERVICE
VOLONTAIRE



Service national
de la jeunesse

1.	Le service volontaire des jeunes.....	2
1.1.	Le service volontaire, ça représente quoi ?.....	2
1.2.	Le service volontaire t'intéresse, ton profil est-il compatible ?.....	2
1.3.	Quels sont tes avantages ?.....	3
1.4.	Où t'informer ?	3
2.	Je m'engage au Luxembourg	4
2.1.	Démarches et bons plans.....	4
2.2.	Informations pratiques.....	5
3.	Je m'engage à l'étranger.....	6
3.1.	Démarches et bons plans.....	6
3.2.	Informations pratiques.....	6
4.	Partir en Europe.....	7
4.1.	Le Service volontaire européen t'intéresse, ton profil est-il compatible ?.....	7
4.2.	Démarches et bons plans.....	7
5.	Partir dans un pays en voie de développement.....	9
5.1.	Le Service volontaire de coopération t'intéresse, ton profil est-il compatible ?.....	9
5.2.	Démarches et bons plans.....	9
6.	Contacts	11

1. Le service volontaire des jeunes

Le service volontaire te permet de t'investir dans un projet concret et d'intérêt général. C'est une opportunité d'apprentissage et d'orientation par l'expérience pratique, qui représente un engagement à temps plein pour une durée déterminée. Les programmes de service volontaire du Service national de la jeunesse (SNJ) te permettent de t'engager dans une mission d'utilité publique au Luxembourg ou à l'étranger.

1.1. Le service volontaire, ça représente quoi ?

- l'occasion de vivre une expérience motivante et formative ;
- un tremplin vers la vie active ;
- réaliser tes idées dans un projet personnel ;
- prendre des responsabilités pour ton projet personnel ;
- prendre conscience de tes compétences ;
- améliorer tes compétences ;
- acquérir de nouvelles compétences ;
- nouer de nouveaux contacts.

et ceci dans les domaines suivants :

- coopération au développement ;
- culture ;
- engagement pour la paix ;
- protection de l'environnement ;
- protection des animaux ;
- sport ;
- tourisme ;
- travail social et éducatif.

Pour trouver une mission qui te convient, tu peux consulter notre site www.volontaires.lu/missions.

1.2. Le service volontaire t'intéresse, ton profil est-il compatible ?

En vue d'une participation à un service volontaire, il te faut :

- être motivé ;
- avoir l'esprit ouvert ;
- être curieux de faire une expérience motivante et valorisante ;
- être prêt à te mettre au service de la société ;
- être prêt à t'engager à plein temps entre 3 et 12 mois et ceci sans interruption ;
- savoir t'exprimer dans une des 3 langues usuelles du pays.

Aucun diplôme n'est exigé !

Les conditions d'admission sont régies par la **loi du 31 octobre 2007 sur le service volontaire des jeunes**.
Pour devenir volontaire, il faut :

- être résident légal au G-D de Luxembourg ;
- avoir accompli sa scolarité obligatoire ;
- être âgé de moins de trente ans au moment du début du service volontaire ;
- se faire enregistrer auprès du SNJ lors d'un entretien d'admission ;
- ne pas être élève, étudiant ou salarié au moment du début de la mission ;
- conclure une convention de volontariat avec une organisation d'accueil agréée.

Attention : les conditions d'admission et de participation peuvent varier d'un programme de service volontaire à l'autre.

1.3. Quels sont tes avantages ?

- indemnités
 - argent de poche ;
 - frais de subsistance ;
 - aide financière de l'Etat si tu remplis les conditions d'âge et de résidence ;
 - forfait logement et participation aux frais de voyage pour les services volontaires à l'étranger ;
- affiliation aux assurances sociales : maladie, pension et assurances accident ;
- encadrement personnalisé et correspondant à tes besoins ;
- encadrement par un tuteur dans l'accomplissement de ta mission dans l'organisation d'accueil ;
- participation aux formations spécifiques au service volontaire et organisées par le SNJ ;
- participation à des formations correspondant à ta situation et à ton projet personnel ;
- accompagnement dans la valorisation des compétences acquises ;
- certificat attestant ton engagement.

1.4. Où t'informer ?

Le site www.volontaires.lu te renseigne de manière générale sur les programmes et missions proposés par le SNJ.

Si tu préfères un contact personnel avec un agent du SNJ, tu pourras opter pour une de nos sessions d'informations ou bien prendre rendez-vous dans une de nos antennes locales :
www.hey.snj.lu/fr/contact-service-volontaire

1. Au plan national, des sessions d'information spécifiques aux programmes de service volontaire coordonnés par le SNJ sont proposées au moins une fois par mois ; les dates exactes et le lieu de la session sont publiés sur www.volontaires.lu/agenda.

2. Je m'engage au Luxembourg

Le Service volontaire national (SVN) te permet de vivre une expérience enrichissante et variée grâce à un engagement volontaire dans une organisation d'accueil au Luxembourg pour révéler tes compétences pratiques, sociales et personnelles.

2.1. Démarches et bons plans

2.1.1. Inscris-toi

Le SVN semble être le bon choix et tu aimerais bien t'inscrire en tant que candidat. Lors d'un rendez-vous individuel auprès d'un agent, celui-ci :

- fait ensemble avec toi une analyse de ta situation actuelle en vue d'un service volontaire ;
- t'explique les prochaines étapes à réaliser et te communique les dates nécessaires pour devenir volontaire ;
- récolte les données et documents nécessaires pour établir ton dossier.

2.1.2. Prépare-toi

Une fois inscrit, tu participes ensemble avec d'autres jeunes aux activités suivantes :

La semaine d'introduction au SVN t'aidera à :

- te préparer à ton engagement ;
- t'expliquer tes droits et devoirs comme volontaire ;
- faire connaissance avec les autres jeunes qui aimeraient s'engager dans le cadre d'un SVN ;
- faire connaissance des organisations d'accueil qui proposent une mission.

Lors d'une rencontre avec le même groupe (« Notreff ») tu recevras un retour concernant ta collaboration et ta motivation durant la semaine d'introduction.

Au « Notreff » les agents vérifient, ensemble avec toi, le choix de ton organisation d'accueil et de ta mission et organisent les jours d'essai.

Les jours d'essai d'une durée maximale de 2 semaines permettent :

- d'avoir un aperçu concret de l'organisation d'accueil, de ta mission en tant que volontaire et de tes tâches ;
- de faire connaissance avec l'équipe et ton tuteur dans l'organisation d'accueil et vice-versa.

Si les jours d'essai ont été concluants pour l'organisation et pour toi, une convention de service volontaire est signée par trois parties : le volontaire, l'organisation d'accueil et le SNJ.

Au cas où il n'y aurait pas d'accord pour signer une convention, l'agent fixe un rendez-vous avec toi pour (ré)évaluer la situation et, le cas échéant, organiser des jours d'essai dans une autre organisation d'accueil.

2.1.3. Vis ta mission

En tant que volontaire national, tu t'engages à :

- mener à bien les tâches dans le cadre de ta mission ;
- passer des bilans d'évaluation réguliers avec le tuteur de l'organisation d'accueil et l'agent de l'antenne locale ;
- participer à des rencontres régionales entre volontaires avec les agents des antennes locales ;
- participer à des formations correspondant à ta situation et à ton projet personnel.

2.1.4. Fais reconnaître ton engagement

À la fin de ton SVN, tu participeras à un entretien final avec ton tuteur et l'agent de l'antenne locale, te permettant de faire le point sur les compétences et aptitudes que tu as acquises tout au long de ta mission.

Ainsi, tu pourras recevoir un certificat attestant le type et la durée de ton service volontaire, ainsi que les formations auxquelles tu as participé.

2.2. Informations pratiques

- Pour obtenir un rendez-vous auprès d'un agent, consulte notre annuaire sur www.hey.snj.lu/fr/contact-service-volontaire/

3. Je m'engage à l'étranger

Tu as la possibilité de t'engager et de vivre une ou plusieurs missions à l'étranger : dans un autre pays européen que le Luxembourg (Service volontaire européen) ou encore plus loin (Service volontaire de coopération).

3.1. Démarches et bons plans

La participation à un service volontaire à l'étranger a d'autres exigences et demande une autre disponibilité qu'un engagement au Luxembourg. Afin de t'accompagner dans la prise de décision, nous proposons :

- un entretien d'orientation afin d'avoir un support individuel pour trouver une mission et des explications supplémentaires sur tes prochaines étapes ;
- une formation (« Ech?! - Fräiwëlleg?! »), qui sert à t'expliquer la notion d'un service volontaire à l'étranger et ce que cela implique pour toi et pour les autres. Cette formation d'une journée a lieu tous les mois.

3.2. Informations pratiques

Pour obtenir un rendez-vous auprès un de nos agents, n'hésite pas à nous écrire à svi@snj.lu. Un de nos collaborateurs te contactera afin de te proposer une date.

Pour participer à la formation « Ech?!-Fräiwëlleg?! », inscris-toi sur le site internet volontaires.lu/agenda.

4. Partir en Europe

Le Service volontaire européen (SVE) te permet de t'engager dans un pays européen, plus loin de chez toi ou chez nos voisins en Grande-Région. De nombreuses missions t'attendent pour explorer tes compétences et enrichir ta vie privée et ta future vie professionnelle ou étudiante.

4.1. Le Service volontaire européen t'intéresse, ton profil est-il compatible ?

Outre les conditions d'admission et de participation tel qu'énumérées au chapitre 1.2., tu dois être majeur lors de ton départ en mission. En plus, le SVE t'offre l'opportunité de faire un service volontaire « court terme » d'une durée allant de 14 à 59 jours sans interruption.

Le service volontaire court terme peut être suivi d'un service volontaire long terme, sans que la durée cumulée ne dépasse les 12 mois !

4.2. Démarches et bons plans

4.2.1. Trouve une mission

Suite à la récolte d'informations et l'entretien d'orientation, il te faudra prendre contact avec les différentes organisations que tu as identifiées en fouillant dans les missions sur volontaires.lu/missions ou que tu as trouvées sur le portail europa.eu/youth.

Afin de postuler pour devenir volontaire tu devras (en toute autonomie ou avec l'appui d'un agent du SNJ ou d'une autre organisation d'envoi) :

- créer un premier contact avec les organisations d'accueil en leur envoyant les documents suivants :
 - un CV rédigé par tes soins, en te basant p.ex. sur le modèle d'Europass que tu trouveras sur le site europass.cedefop.europa.eu/fr ;
 - une lettre de motivation ciblée détaillant ton intérêt pour ce projet en particulier ;
- t'échanger (par exemple via mail ou Skype) avec un représentant d'une ou de plusieurs organisation(s) d'accueil afin que tu te renseignes sur les missions disponibles et de leur déroulement afin de savoir si elles correspondent à tes envies ;
- te décider pour la mission qui correspond le mieux à tes attentes en vue de la finalisation de ta mission.

4.2.2. Prépare ton départ

Maintenant que tu as soigneusement choisi ta mission et pris contact avec l'organisation d'accueil il te reste encore quelques dernières démarches à effectuer. Il faudra :

- rejoindre le Corps européen de solidarité en t'inscrivant sur le site suivant : europa.eu/youth/SOLidARity_fr ;

- conclure une convention de volontariat entre l'organisation d'envoi, l'organisation d'accueil et toi en tant que volontaire, qui devra être signée par toutes les parties concernées ;
- introduire tous les documents requis pour la reconnaissance du statut de volontaire à l'organisation d'envoi ;
- t'inscrire et participer à la « formation avant départ » qui t'apportera les derniers conseils avant ton service volontaire (agenda et inscription sur le site volontaires.lu/agenda) ;
- organiser ton voyage (avec l'aide de ton organisation d'envoi) ;
- t'enregistrer auprès du Ministère des Affaires étrangères et européennes (sur le site guichet.lu/lama) afin de déclarer ton déplacement à l'étranger et ainsi faciliter l'intervention d'une assistance en cas de désagrément lors de ton séjour.

4.2.3. Vis ta mission

En tant que volontaire européen, tu vas non seulement t'engager dans une mission à l'étranger, mais aussi vivre dans une culture différente de ce que tu connais. Il va falloir rester ouvert d'esprit, t'adapter aux conditions de vie ou de fonctionnement tout court.

Tu t'engages donc à :

- mener à bien les tâches dans le cadre de ta mission ;
- passer des bilans d'évaluation réguliers avec le superviseur de l'organisation d'accueil ;
- participer aux formations obligatoires ;
- faire le bilan de tes compétences personnelles acquises lors de ton service volontaire en vue de la reconnaissance de ton apprentissage.

4.2.4. Clôture ta mission

Au retour il te faudra faire un débriefing avec l'organisation d'envoi, afin de tracer un bilan complet de ton service volontaire.

Ainsi, tu pourras recevoir un certificat attestant le type et la durée de ton service volontaire, ainsi que les formations auxquelles tu as participé.

N'oublie pas de partager ton vécu p.ex. en nous envoyant un petit témoignage écrit ou en expliquant ton expérience à d'autres jeunes lors d'une session d'information organisée par le SNJ.

5. Partir dans un pays en voie de développement

Le Service volontaire de coopération (SVC) te permet de t'engager dans un pays en voie de développement et de t'imprégner d'un autre monde, en dehors de l'Europe. Tu pourras faire partie d'un projet de solidarité internationale, loin de chez toi.

5.1. Le Service volontaire de coopération t'intéresse, ton profil est-il compatible ?

Outre les conditions d'admission et de participation tel qu'énumérées au chapitre 1.2., tu dois être majeur lors de ton départ en mission et prêt à t'investir pour **une durée d'au moins 6 mois** dans un pays en voie de développement.

Le Service volontaire de coopération peut être précédé et /ou suivi d'une période de service volontaire au Luxembourg auprès de l'organisation d'envoi sans pour autant dépasser 12 mois au total !

5.2. Démarches et bons plans

5.2.1. Trouve une mission

Suite à la récolte d'informations et l'entretien d'orientation, il te faudra prendre contact avec les différentes organisations que tu as identifiées en fouillant dans les missions soit sur volontaires.lu/missions ou d'autres sites luxembourgeois (p.ex. cercle.lu, citim.lu).

Afin de postuler pour devenir volontaire tu devras :

- créer un premier contact avec les organisation d'envoi en leur envoyant les documents suivants :
 - un CV rédigé par tes soins, en te basant p.ex. sur le modèle d'Europass que tu trouveras sur le site europass.cedefop.europa.eu/fr ;
 - une lettre de motivation ciblée détaillant ton intérêt pour ce projet en particulier ;
- rencontrer un ou plusieurs représentants d'une ou de plusieurs ONG ;
- te décider pour la mission qui correspond le mieux à tes attentes en vue de la finalisation de ta mission.

5.2.2. Prépare ton départ

Maintenant que tu as soigneusement choisi ta mission et pris contact avec l'organisation d'accueil, il te reste encore quelques dernières démarches à effectuer. Il faudra :

- rechercher des informations sur le pays d'accueil (culture, histoire, mœurs et coutumes, sécurité, ...);
- élaborer ta mission ensemble avec l'ONG d'envoi qui l'introduit ensuite auprès du SNJ ;
- prendre rendez-vous auprès du SNJ avec la personne responsable pour le SVC ;
- introduire tous les documents requis pour la reconnaissance du statut de volontaire ;

- conclure une convention de volontariat entre l'organisation d'envoi, l'organisation d'accueil et toi en tant que volontaire, qui devra être signée par toutes les parties concernées ;
- t'inscrire et participer à la « formation avant départ » qui t'apportera les derniers conseils avant ton service volontaire (agenda et inscription sur le site volontaires.lu/agenda) ;
- organiser ton voyage (avec l'aide de ton organisation d'envoi) ;
- t'enregistrer auprès du Ministère des Affaires étrangères et européennes (sur le site guichet.lu/lama) afin de déclarer ton déplacement à l'étranger et ainsi faciliter l'intervention d'une assistance en cas de désagrément lors de ton séjour.

5.2.1. Vis ta mission

En tant que volontaire de la coopération, tu vas non seulement t'engager dans une mission à l'étranger, mais aussi vivre dans une culture différente, voire très différente, de ce que tu connais. Il va falloir rester ouvert d'esprit, t'adapter aux conditions de vie ou de fonctionnement tout court.

Tu t'engages donc à :

- mener à bien les tâches dans le cadre de ta mission ;
- passer des bilans d'évaluation réguliers avec le tuteur de l'organisation d'accueil ;
- rester en contact avec ton organisation d'envoi au Luxembourg ;
- faire le bilan de tes compétences personnelles acquises lors de ton service volontaire en vue de la reconnaissance de ton apprentissage.

5.2.3. Clôture ta mission

- prendre un rendez-vous avec ton organisation d'envoi pour un bilan de ta mission et la rédaction d'un rapport final ;
- prendre un rendez-vous auprès du SNJ pour un entretien d'évaluation de ta mission ;
- t'inscrire dans une formation après retour (Back-home session) via le site volontaires.lu/agenda (facultatif) ;
- témoigner si possible lors de la présentation du SVC dans les écoles p.ex. ou lors d'une formation avant départ.

6. Contacts

Tu as des questions par rapport à un **service volontaire** ? Alors n'hésite pas à nous envoyer un e-mail : svi@snj.lu ou prends un rendez-vous avec un de nos agents : www.hey.snj.lu/fr/contact-service-volontaire

Ton engagement, ton empreinte.



Plus d'informations sur www.volontaires.lu

SERVICE
VOLONTAIRE



Service national
de la jeunesse